



Bureau National

Le Dôme - Bât.5 - 1^{er} étage - 5 rue de la Haye - BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 - Fax : 01 41 56 04 19
<http://www.cgtairfrance.com> - courriel : bncgtairfrance@free.fr

N° 15 - Roissy, avril 2010

Un regard d'expert sur le CCE

Vu l'urgence du calendrier et les difficultés rencontrées, le nouveau bureau du CCE a décidé de solliciter un cabinet d'expertise, le cabinet Mazars, principalement afin de l'aider dans la gestion des activités sociales.

Les travaux du cabinet Mazars ont porté sur les points suivants :

1. *Un état des lieux du système d'information et de la comptabilité du CCE.*
2. *Une proposition d'un plan d'actions pour corriger les dysfonctionnements.*
3. *Un accompagnement du bureau du CCE pour améliorer le système d'information et la comptabilité.*

A ce jour, il ne s'agit que d'un point d'étape et le rapport qui nous est présenté traite prioritairement des principaux dysfonctionnements.

✓ L'informatique :

Concernant le système d'information, l'ancien bureau a voulu mettre en ligne le site internet panoram@ alors que ce dernier n'était finalisé qu'à 80 % (plan de tests non formalisé) et surtout non « sécurisé », ce qui représente un réel danger (pas d'anti virus ou antivirus obsolètes, licences non mises à jour, pas de système de sauvegarde, etc. ...).

La mise en place de ce projet en 1 an était beaucoup trop ambitieuse, pour ne pas dire irréaliste. Il aurait fallu au moins une année supplémentaire de travail afin que ce site puisse remplir son rôle. Différents prestataires ont travaillé à l'élaboration du système informatique, sans qu'il y ait un « liant » entre les différents intervenants, ce qui a généré de nombreux problèmes et dysfonctionnements.

Le service litige (GRC) est passé de 2 à 25 personnes pour traiter les contentieux ! Ce travail manuel très lourd n'aurait normalement pas dû avoir lieu.

A ce jour, certains prestataires n'ont pas été payés, le cabinet Mazars ne sachant dire pourquoi. Cependant, certains fournisseurs ont des rémunérations pour le moins atypiques, puisque liées à la subvention que verse Air France au CCE ; d'autres sont en litige, le cabinet ne sachant pas s'ils sont allés au bout de leurs prestations.

✓ La comptabilité :

Pour la partie comptable, la situation est compliquée. Les problèmes liés à l'informatique ont fortement impacté la comptabilité. C'est le résultat de la précipitation de mise en place, couplée à un manque de formation des salariés CCE.

Ce constat sévère fait suite aux orientations du bureau CFDT qui ont engendré :

- *L'absence de pilotage central de la partie comptable et financière.*
- **Un manque de communication** entre les différents services du CCE et le service financier.
- *Une dispersion et une centralisation insuffisante des pièces comptables. Plus d'un millier de factures trainent ça et là dans divers services et ne sont toujours pas arrivées à la comptabilité. On n'en connaît toujours pas le nombre exact, ni le montant global !*
- *Une connaissance insuffisante du nouvel outil informatique principalement par manque de formation.*

- Une documentation incomplète concernant le dossier de clôture des comptes 2008.
- Une absence de répartition des rôles et des responsabilités au sein du service comptabilité.
- Une absence de réalisation de l'arrêté des comptes 2009. Dans un compte d'attente, 11 000 lignes qui découlent du passage d'un système à un autre, restent à traiter...
- Sur les 108 comptes bancaires du CCE, certains n'ont pas été analysés depuis plusieurs mois.
Le cabinet Mazars a estimé qu'un délai de 4 à 6 mois sera nécessaire pour finaliser les comptes 2009. Notons que l'expert qui certifiait les comptes du CCE par le passé n'a pas souhaité poursuivre sa collaboration. Ceci est un fait marquant à mettre au passif de l'ancien bureau CFDT.

✓ **Conclusion :**

La situation du CCE, tant pour son système d'information que pour sa situation comptable, est loin d'être brillante.

C'est le 2ème cabinet d'expertise à avouer qu'il ne serait pas rassuré s'il devait être commissaire aux comptes du CCE...

Concernant le site internet, le cabinet Mazars préconise de l'interrompre pendant quelques semaines, afin de permettre sa sécurisation totale. Aujourd'hui, des personnes mal intentionnées peuvent s'y introduire et modifier ce que bon leur semble au niveau des réservations. Il est également possible d'avoir accès aux coordonnées bancaires des salariés ayant effectué des réservations et ayant payé en ligne !

Concernant la comptabilité, la mission du cabinet Mazars est d'établir des comptes 2009 **certifiés**. Le cabinet a pu observer que les personnes en place sont compétentes et motivées, mais que des procédures devront être mises en place, en lien avec tous les autres services, afin d'améliorer le fonctionnement.

L'accompagnement du cabinet Mazars est indispensable pour trouver, avec le bureau du CCE, les solutions d'un rétablissement qui soit rapide mais surtout pérenne.

Pour la CGT, cette étape ne fait que confirmer les difficultés laissées par l'ancienne équipe dirigeante du CCE. Elle permet aussi de mieux appréhender les difficultés à venir pour redresser les activités et les finances du CCE.

La CGT, avec les organisations syndicales participant au nouveau bureau, s'est engagée pleinement dans ce redressement.

En s'appuyant sur ce rapport la CGT et les syndicats participant au redressement du CCE ont pris les décisions suivantes :

- Fermeture du site panoram@ en attendant sa sécurisation complète.
- Annulation du principe injuste « **premier arrivé premier servi** » et mise en place d'une procédure d'inscription papier à déposer dans les CE, les CIE, à l'Agence du CCE, ou par courriel : panorama_grc@cceaf.fr.
- Consultation sur le site du CCE, des catalogues Vacances Jeunes à partir du 6 avril, Vacances Familiales à partir du 8 avril et inscription jusqu'au 21 avril.

Le redressement continue mais il reste beaucoup de travail à accomplir pour retrouver un CCE pleinement opérationnel au service de l'ensemble des salariés Air France.

**Les salariés d'Air France et leurs enfants ont droit à leurs vacances.
Le CCE répondra présent pour les organiser.**

Recevez toutes les infos du Syndicat CGT Air France en vous inscrivant à « la lettre d'infos » :

www.cgtairfrance.com